



## Litige consommation CLxxxxx

Par **pierre34130**, le **09/08/2017** à **16:36**

bonjour titulaire d'un petit coffre fort au CLxxx ma facture est passe de 75 e à 130 e. rnje n'ai pas été avertit de ce changement de tarif. rnje ne suis pas connecté par internet sur leur siternet je reçois que les documents papiers. rnje viens de leur tel pour exprimer mon mécontentement.....ils ne peuvent rein faire..... rnje trouve cela anormale au vue du code de la consommation. rnj'aurai du recevoir un courrier m'informant du nouveau prix excessif. rnel quel sont mes recours? rnmerci

Par **morobar**, le **09/08/2017** à **18:00**

Bonjour, rnLe contrat de location du coffre comporte les dispositions de reconduction comme de résiliation, ainsi que les modalités d'informations tarifaires. rnS'il est convenu que celles-ci sont déposées sur un compte de messagerie, il vous appartient de les consulter puisque vous avez agrée cette disposition.

Par **pierre34130**, le **09/08/2017** à **18:53**

bonjour, merci de votre réponse. rnje n'ai aucun compte de messagerie ni d'identifiant internet. rnje reçois uniquement les documents par courrier. rnl courrier précédent date de du mois de mars pour me prélever les frais de compte le dernier de ce mois ci ou le débit est vraiment anormal pour une location de coffre.

Par **morobar**, le **09/08/2017** à **18:58**

Bis repetita ce qui importe est le contrat de location.rnJe connais bien des personnes (agées certes) qui ont des box pour payer le téléphone moins cher, et ignorent avoir un accès internet et une boîte mail.

Par **pierre34130**, le **09/08/2017** à **19:11**

je possédé effectivement une box et une messagerie qui n 'a jamais été communique au crédit lyonnais.rn d'après la loi de la conso,le C.L. n'est- il pas obligé de m'avertir par courrier pour un changement aussi important de facturation?

Par **morobar**, le **10/08/2017** à **11:11**

La loi implique une communication, mais ne privilégie pas le moyen.rnIl suffit que le prestataire prouve vous avoir avisé.rnC'est pour cela que je vous renvoie à la lecture du contrat.